

Compte-rendu de la rencontre avec les riverains de la rue Mazarin Mairie de quartier Nansouty Saint-Genès 20 juin 2024

Présents :

M et Mme MONOMAKHOFF

M GROSSMAN, président de l'association des riverains de Saint-Genès

Mme Camille Choplin, maire-adjointe de quartier

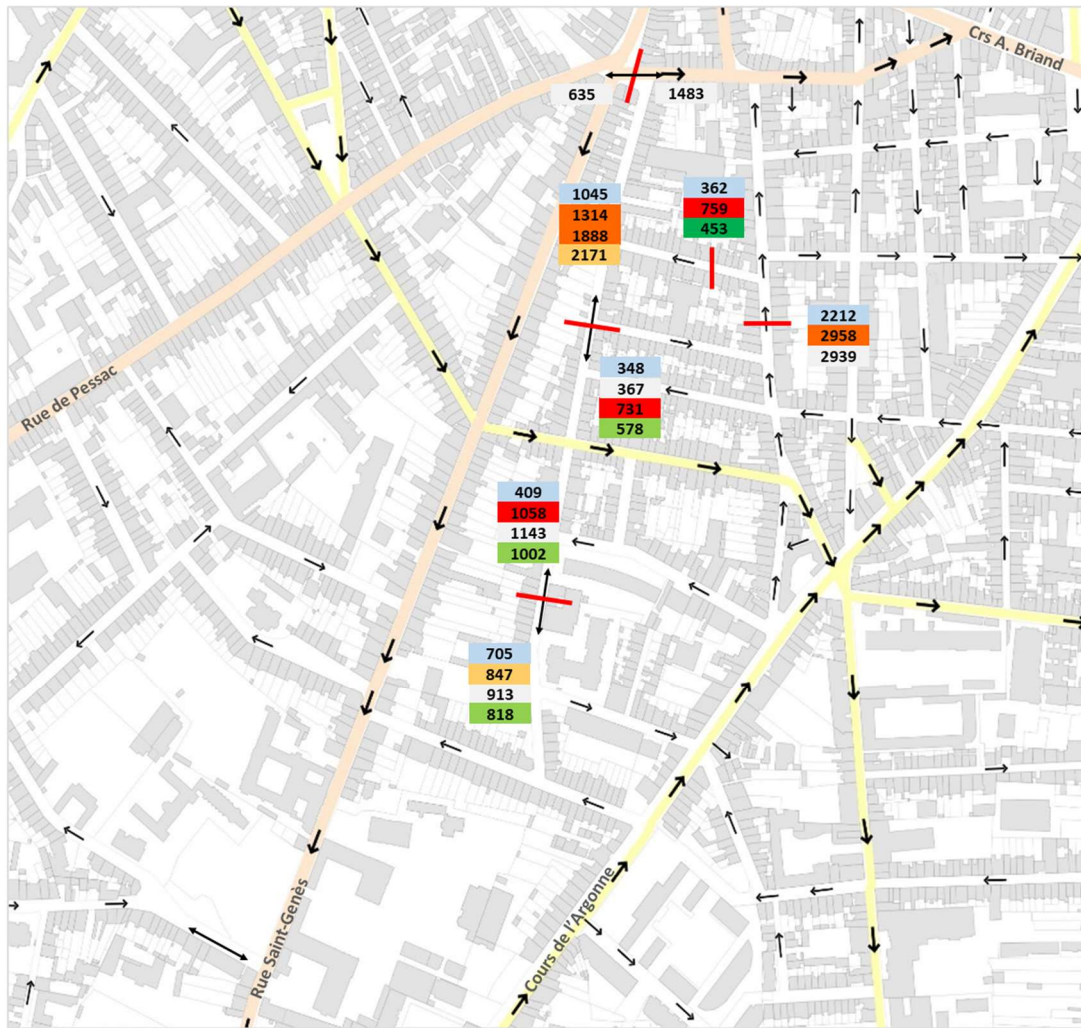
David Laurenti, Pôle Territorial de Bordeaux, Bordeaux Métropole

Bruno Castagnet et Virginie Ferrand Drouiller, Mairie de quartier Nansouty Saint-Genès

Les riverains présents font remonter plusieurs problématiques dans le secteur de la rue Mazarin :

- Problème d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite lié à l'étroitesse des trottoirs et à la présence de mobiliers urbains (potelets...)
- Problème de la propreté des rues
- Question des flux de circulation, de la vitesse automobile et de la circulation en deux-roues.

David Laurenti présente les comptages de circulation effectués sur la rue Mazarin avant et après la mise en sens unique de la rue de Pessac.



Il est constaté une augmentation du flux de circulation à la suite de la mise à sens unique de la rue de Pessac.

La vitesse « V85 » (vitesse en dessous de laquelle circule 85 % des automobilistes) relevée est de 34 à 38 km/h sur la portion entre la rue Cadroin et la rue Villedieu et de 36 à 37 km/h sur la portion entre la rue Bayszelance et la rue Cadroin.

La rue Mazarin est actuellement à double sens bien que la largeur de chaussée soit assez étroite (environ 6 m de largeur y compris stationnements) pour supporter un flux à double sens. Cela oblige les automobilistes à ralentir voire à s'arrêter lors des croisements de véhicules.

Il est indiqué qu'il n'est pas prévu de modifier le plan de circulation du quartier pendant la réalisation des travaux de la rue de Pessac qui ne s'achèveront qu'en 2026. Ces travaux induisent des reports de circulation et/ou la mise en place de circuits de déviation qui ont un impact sur la circulation dans les rues adjacentes.

Les riverains demandent s'il est possible d'envisager une vélorue similaire à la rue Dandicolle, notamment pour répondre aux nouveaux usages des riverains de la rue Mazarin se déplaçant de plus en plus à vélo.

La rue de Pessac est actuellement en travaux. Il est prévu à terme de pérenniser le contre-sens cyclable en direction du centre-ville adopté lors de l'expérimentation de la mise à sens unique de la rue. Ce double sens cyclable sera partiellement sécurisé par la pose de bordures sépiques et

permettra aux cyclistes d'accéder plus facilement au centre-ville. De même, la mise en place d'un double sens cyclable sur l'ensemble de la rue Saint-Genès sera étudié dans les années à venir pour mieux desservir les établissements scolaires.

Ces aménagements complémentaires devraient également permettre aux cyclistes circulant sur la rue Mazarin de pouvoir rejoindre plus facilement le centre-ville de Bordeaux.

Il est noté la demande de renforcer les dispositifs d'arceaux vélos dans le secteur. Des arceaux seront notamment installés au 2^e semestre 2024 au croisement de la rue Barrau et de la rue Mazarin, angle Pavillon / Mazarin et au niveau du 38 rue Clément.

Des pistes de travail concernant une éventuelle mise à sens unique de la rue Mazarin sont présentées. La mise à sens unique permettrait la matérialisation d'un contre-sens cyclable. Toutefois, des aménagements seraient rendus nécessaires pour limiter la vitesse et aurait également un impact sur le stationnement automobile.

Un tel changement, en fonction du sens de circulation retenu, aurait une incidence sur le flux de circulation de la rue Millière dont le flux de circulation a également augmenté à la suite de la mise à sens unique de la rue de Pessac. Cette modification aurait également un impact fort sur l'accessibilité aux rues adjacentes et pourrait entraîner des boucles importantes pour accéder en véhicule à son habitation.

Les hypothèses présentées nécessitent d'être approfondies avant de pouvoir envisager leur mise en œuvre.

Ces études sont reportées à la suite des travaux de la rue de Pessac quand les flux de circulation seront stabilisés.

Concernant l'accessibilité des trottoirs, il est noté les demandes concernant les abaissés de trottoirs et la suppression de potelets, notamment au croisement des rues Cadroin et Mazarin. Ces demandes seront remontées à Bordeaux Métropole par la mairie de quartier.

Enfin, les riverains alertent la mairie de quartier de la différence de traitement entre les riverains du centre-ville et ceux du quartier Nansouty Saint-Genès dans le nettoyage et la désinfection des bacs d'ordures ménagères.

Cette question va être remontée au service compétent de Bordeaux Métropole.